



SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE **MOBILISATION GÉNÉRALE!**

Toutes et tous en grève et dans la rue jeudi 29 septembre et 6 octobre 2022

La Fédération CGT des services publics, à vos côtés, dénonce fermement la dernière réforme des modes d'accueil et ses conséquences dramatiques tant pour vos conditions de travail et vos rémunérations, que pour la qualité d'accueil et la sécurité des enfants.

L'heure est grave. Dans un secteur déjà dévasté par la pénurie de professionnel.les, la seule « solution » mise en place, aujourd'hui, est le recrutement de personnels non qualifiés et non diplômés rendu possible depuis le 31 août 2022¹. Cet arrêté constitue une véritable offensive contre la reconnaissance de vos qualifications.

Ensemble, gagnons sur nos revendications !

- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de vos métiers ;
- Une revalorisation immédiate des salaires et des carrières : +189 euros maintenant, le dégel et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au minimum 10% ;
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- Un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.

¹Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les crèches, publié le 4 août au Journal Officiel

**La CSD CGT 63 appelle à
rassemblement le jeudi 6 octobre à partir
de 10h00 devant la prefecture de
Clermont-Ferrand**



LE 8 DÉCEMBRE, JE VOTE CGT, JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél :
Courriel :

Tampon du syndicat